



ARRETE N° 211 /MFB/SG/DGBF

portant approbation du manuel de conception du budget vert

LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET,

Sur le rapport du directeur général du budget et des finances ;

Vu la loi organique n° 2014-013 du 27 juin 2014 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 2008-005 du 30 mai 2008 portant loi-cadre sur l'environnement ;

Vu la loi n° 2014-009 du 11 juin 2014 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques ;

Vu la loi n° 2021-033 du 31 décembre 2021 relative aux marchés publics ;

Vu la loi n° 2025-006 du 14 avril 2025 portant lutte contre les changements climatiques ;

Vu le décret n° 2015-052/PR du 27 août 2015 portant nomenclature budgétaire de l'Etat ;

Vu le décret n° 2019-008/PMRT du 14 mars 2019 fixant le calendrier budgétaire de l'Etat ;

Vu le décret n° 2022-080/PR du 6 juillet 2022 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n° 2025-022/PC du 08 octobre 2025 portant composition du gouvernement, ensemble les textes qui l'ont modifié,

ARRETE :

Article 1^{er} : Le présent arrêté porte approbation du manuel de conception du budget vert, annexé au présent arrêté dont il fait partie intégrante.

Il constitue le référentiel méthodologique pour l'élaboration, l'exécution et le suivi du budget vert au sein des administrations publiques.

Article 2 : Le manuel vise à promouvoir la prise en compte systématique des objectifs de développement durable et des engagements climatiques du Togo dans la programmation budgétaire.

Article 3 : Le manuel d'élaboration du budget vert est susceptible de modification en tant que de besoin par arrêté du ministre chargé des finances.

Article 4 : Le secrétaire général du ministère des finances et du budget est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République togolaise .

Fait à Lomé, le **17 JUIN 2026**

Le ministre des finances
et du budget

SIGNÉ

Essowè Georges BARCOLA

Ampliatiions :

SGG.....	1
MFB/CAB.....	1
DGBF.....	1
DGTCP.....	1
DNCF.....	1
IGF.....	1
DNCCP.....	1
MINISTERES.....	1
INSTITUTIONS REP.....	2
CJ/MFB.....	1
JORT.....	1

Pour ampliation,
Le Secrétaire Général



Kpowbie Tchasso AKAYA